

Ville de Saint Maur des Fossés

Gestion des marchés de plein vent

Dépenses de nettoyage des marchés

Nous avons prévu deux procédures pour assurer le nettoyage des marchés de St Maur des Fossés, en fonction de leurs tailles.

Pour les plus importants – Marronniers, Champignol et Vieux Saint Maur- nous effectuerons le nettoyage via une société spécialisée disposant des personnels en nombre suffisant et des équipements efficaces pour les grandes surfaces.

Pour les plus petits marchés, nous mettrons en place des moyens plus classiques et plus modestes : balayage, nettoyage au jet par des personnels spécialisés mais sans moyens mécaniques.

Il est à noter que les plus gros marchés seront systématiquement nettoyés par une balayeuse compacte thermique autoportée. La nécessité d'un nettoyage mécanique périodique ne se fera pas sentir. A l'inverse, les petits marchés qui seront lavés au jet chaque semaine, feront l'objet d'un nettoyage approfondi par moyen mécanique, chaque trimestre, ou plus si le besoin s'en fait sentir.

L'entreprise avec laquelle nous proposons de travailler est la Sté CLAIR et NET, basée au Kremlin Bicêtre, et qui est spécialisée dans le nettoyage des espaces publics de ce type. Nous travaillons avec leurs équipes sur plusieurs sites depuis plusieurs années. (Fontainebleau, Rambouillet , Vitry sur Seine,..) Leur qualité de travail et les moyens dont ils disposent nous permettent d'assurer à tous moments le sérieux des prestations attendues.

Nous avons donc construit avec eux une offre permettant de distinguer les deux types de sites comme précisé ci-dessus.

jour	marché	adresse	surface approx	nbre abonnés alimentaires	personnels	temps(h)	cout	lavages mecanisés
mardi	Les Marronniers	place des marronniers	2000 m2	37	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
	Les Muriers	place de Molènes	650 m2	11	2	2	81,84	par trimestre 570€ /u
mercredi	Champignol	Rue La Fayette + Place Champignol	2800 m2	22	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
	vieux St Maur	av Mathieu/Condé	980 m2	22	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
jeudi	Diderot	place Diderot	600 m2	12	2	2	81,84	par trimestre 570€ /u
vendredi	Les Marronniers		2000 m2	37	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
	Les Muriers		650 m2	11	2	2	81,84	par trimestre 570€ /u
samedi	Champignol		2800 m2	22	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
dimanche	le vieux St Maur		980 m2	22	4	3	forfait Clair et Net	chaque séance
	Diderot		600 m2	12	2	2	81,84	par trimestre 570€ /u
	La Pie	rue Paul Deroulède	50 m2	5	2	2	81,84	par trimestre 570€ /u

La partie effectuée par la Sté Clair et Net, sous notre responsabilité, sera effectuée selon le descriptif suivant :

- Domaines D'intervention :

Nettoyage de la Place :

- Lavage de la place avec tuyaux pompier
- Désinfection des places poissonniers par des produits désodorisant désinfectant
- Nettoyage des abords mécanisé et souffleur thermique.
- Nettoyage de la plate forme du compacteur.
- Nettoyage des avaloirs 2 fois par mois.
- Aspiration des petits déchets

Moyen Humain mis en œuvre 2 marchés :

2 lanceur pour le lavage et souffleur, 2 agents pour le balayage: 4 agents

Horaire effectué par chaque agent : 3h par marché.

Moyen matériel :

- 1 Balayeuses compacte contenance 4m3 de marque Citycat 5000 moteur euro 5
- 2 souffleuses STILL
- 2 Tuyaux renforcé de 50 mètres avec lances pompier
- Balaies et pelles
- Produit désodorisant.



Ainsi, pour l'ensemble de la prestation de nettoyage, le budget prévu sera composé du cout des personnels GERAUD pour les petits marchés, avec petits matériels et nettoyages mécanisés périodiques, et du cout de la prestation mécanisée de notre partenaire :

			personnels GERAUD	Prestation Sté "Clair et Net"
taux horaire chargé :	20,46	pour 52 semaines :	21 278,40 €	93 019,23 €
		lavages mecaniques :	6 840,00 €	
matériels			500,00 €	
assurance			80,00 €	
tenues			750,00 €	
annuel			29 448,40 €	93 019,23 €
total annuel HT				122 467,63 €

Nous avons prévu d'effectuer, en fin de prestations à chaque séance, un contrôle de bonne exécution par le régisseur.

Ce contrôle sera effectué de visu et au moyen de photos horodatées dont la trace sera conservée.

L'inscription des horaires de nettoyage dans les arrêtés de voirie permettra de s'assurer de l'absence de tout public au moment de la prestation, et par conséquent, de l'absence de risques en matière de sécurité.

Nous attirons l'attention sur deux points :

- Le Règlement Intérieur prévoit que chaque commerçant a le devoir de procéder au nettoyage de son emplacement, sous le contrôle du régisseur. Cette obligation pourra donner lieu, en cas d'inexécutions répétées, à l'application des sanctions prévues par les textes.
- Nous sommes favorables à des solutions pragmatiques et rapides dans ce domaine, et nous avons déjà pu observer d'excellents résultats de bonne motivation des commerçants au moyen d'un aménagement tarifaire voté en même temps que les tarifs des marchés : la possibilité d'appliquer à un commerçant, abonné ou non, un forfait en cas d'absence prouvée de nettoyage de son emplacement à son départ. Un forfait de 80 € HT/m² à nettoyer est systématiquement utile et dissuasif.

Enfin, La mise en place d'un marché « zéro déchets » ne peut être effective qu'en exigeant à terme que chaque commerçant reparte avec tous les déchets qu'il aura générés.

Outre le fait que cette exigence se heurte actuellement à certaines réglementations et législations sur l'interdiction de transport de marchandise simultanément avec des déchets pour certaines activités, il nous semble peu responsable de faire fi de ce que deviendront les déchets ainsi repris par les commerçants : tri ? dépôts sauvages ? conséquences en termes d'image des marchés...

Pour ces raisons, il ne nous semble pas opportun ni réaliste de viser la tenue d'un marché « zéro déchets » .